

## AVANT-PROPOS

*Par*

*Jean-Louis BERGEL*

À l'heure de la mondialisation croissante des échanges, le droit ne peut rester inerte, replié sur le système juridique interne de chaque pays, ni même s'en tenir aux techniques classiques du droit international. Il doit affronter les défis de la globalisation des relations entre États, de la récente crise économique, monétaire et financière, amplifiée par les révolutions technologiques permettant des communications en temps réel et des réactions de tous les acteurs du monde qui ne peuvent rester dispersées et disparates. Il doit imaginer et mettre en œuvre de nouvelles règles du jeu, concertées et appropriées à la « nouvelle donne » de la vie économique et sociale dans le monde contemporain.

Sur le plan politique et économique, ce n'est pas chose facile, tant les intérêts en cause sont divers, voire antagonistes, et tant il paraît utopique d'imaginer une gouvernance et des normes mondiales acceptées et respectées par tous. Les accords internationaux qui se multiplient et le rapprochement des systèmes juridiques qui s'esquisse n'y parviendraient pas si les juristes, universitaires et professionnels, ne contribuaient pas par leur formation, leur imagination et leurs pratiques à cet effort nécessaire d'universalisation de la vie des affaires.

L'association internationale de méthodologie juridique, toujours en prise sur le dynamisme du droit et ses méthodes d'évolution et de transformation, s'est efforcée, lors de son Onzième congrès des 17 et 18 juin 2010 à Aix en Provence, de faire le point et d'étudier des propositions sur la « globalisation du droit » qui s'amorce et se développe et sur le rôle et l'action des professionnels du droit dans les divers pays en faveur d'une meilleure régulation des échanges et de nouvelles pratiques.

Cet ouvrage reproduit les actes de ce congrès. Sa réalisation n'a été possible que grâce à l'apport d'intervenants de plus de dix pays différents qui livrent ici leurs réflexions et leurs expériences relatives à cette démarche contemporaine du droit. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés !